

Réf. : CP

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 9 AVRIL 2019 à 19H30**

**Date de la convocation du conseil municipal : 2 avril 2019**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9 puis 10 (arrivée en cours de séance)

Votants : 10 puis 11

L'an deux mille DIX NEUF, le 9 AVRIL, le Conseil Municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ARMAND, Maire.

Etaient présents : C.FOROT – T.BUSIN – N.VERDON – W.AUGUSTE : adjoints  
S.MEARY – F.THEOLAS – P.SOLIER – C.BOURRETTE  
I.MEJEAN arrivée en cours de séance

Etaient absents excusés :

H.CHARANCON – N.GALIANA – F.RUSSO – B.DUBOIS

M.DENISE : procuration à C.BOURRETTE

Secrétaire de séance : S.MEARY

\*\*\*\*\*

Monsieur Le maire remercie Mme FAURE, Trésorière ST PAUL ainsi que les personnes présentes.  
Il constate que le quorum est atteint et aborde ensuite les points de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018
  - approbation budget COMMUNE et budgets annexes
  - affectation des résultats budget COMMUNE et budgets annexes
3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019
  - délégation du conseil au maire recours à l'emprunt
  - vote des 4 taxes
4. RENDU ACTE DECISIONS DU MAIRE
5. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
6. BIEN SANS MAITRE INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL

**1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT**

C.BOURRETTE fait une remarque et rappelle que le nom de l'entreprise qui a réalisé les travaux de coupe de bois au quartier La Croze n'apparaît pas sur le compte rendu.

Y.ARMAND répond qu'il s'agit de l'entreprise ROUSTAN de CHAMARET.

Le nom n'a pas été communiqué afin de ne pas lui porter préjudice, compte tenu des propos pouvant être considérés comme diffamatoires formulé lors du dernier conseil.

C.BOURRETTE rappelle ce qu'il a déjà dit lors du dernier conseil : les travaux avaient débutés avant même que le conseil municipal soit au courant de ce projet. Les décisions sont prises en votées mais à l'avenir il serait bien que le conseil municipal propose ses projets et ensuite les travaux peuvent commencer.

Y.ARMAND : ce ne sont pas les élus municipaux qui proposent des travaux, mais le maire et les adjoints, car il faut suivre les dossiers... Les conseillers municipaux peuvent proposer qu'un projet soit inscrit à l'ordre du jour et demander à le suivre.

Cela fonctionne depuis 2001 et personne ne s'est jamais plaint.

Compte rendu précédent approuvé par : 2 CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 voix POUR.

Y.ARMAND donne ensuite la parole à C.FOROT et W.AUGUSTE pour la présentation détaillée sous forme d'un diaporama.  
C.FOROT remercie l'ensemble des services et élus pour le respect des restrictions budgétaires en place.

## 2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 (IDENTIQUES AUX COMPTES DE GESTION)

- approbation budget COMMUNE et budgets annexes
- affectation des résultats budget COMMUNE et budgets annexes

#### BUDGET COMMUNE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018		
Résultat de clôture exercice 2017	INVESTISSEMENT	-270.774.55 €
	FONCTIONNEMENT	129.729.70 €
Résultat de l'exercice 2018	INVESTISSEMENT	391.152.30 €
	FONCTIONNEMENT	279.513.90 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>120.377.75 €</b>
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>279.513.90 €</b>

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2018 est approuvé par : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 7 POUR.

#### BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018		
Résultat de clôture exercice 2017	INVESTISSEMENT	16.300.79 €
	FONCTIONNEMENT	70.103.16 €
Résultat de l'exercice 2018	INVESTISSEMENT	87.547.43 €
	FONCTIONNEMENT	96.460.91 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>103.848.22 €</b>
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>110.350.46 €</b>

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018		
Résultat de clôture exercice 2017	INVESTISSEMENT	-21.101.42 €
	FONCTIONNEMENT	108.758.51 €
Résultat de l'exercice 2018	INVESTISSEMENT	- 1.025.38 €
	FONCTIONNEMENT	12.141.65 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>- 22.126.80 €</b>
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>99.798.74 €</b>

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2018 est approuvé par : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 7 POUR.

## BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Résultat de clôture exercice 2017	INVESTISSEMENT	79.233.19 €
	FONCTIONNEMENT	75.427.73 €
Résultat de l'exercice 2018	INVESTISSEMENT	-9.905.29 €
	FONCTIONNEMENT	101.280.42 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>101.280.42 €</b>
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>-89.138.48 €</b>

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2018 est approuvé par : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 7 POUR.

## BUDGET COL DES PIEUX

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Résultat de clôture exercice 2017	INVESTISSEMENT	0.00 €
	FONCTIONNEMENT	0.00 €
Résultat de l'exercice 2018	INVESTISSEMENT	58.916.40 €
	FONCTIONNEMENT	139.817.82 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>58.916.40 €</b>
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>139.817.82 €</b>

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2018 est approuvé par : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 7 POUR.

## AFFECTATION DES RESULTATS

### BUDGET COMMUNE

Le CA 2018 fait apparaître un report à nouveau excédentaire de FONCTIONNEMENT de **279.513.90 €** et un excédent d'INVESTISSEMENT de **120.377.75 €**.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé les affectations suivantes :

- compte 001 (solde d'exécution) : **120.377.75 €**
- compte 002 (report à nouveau excédentaire) : **279.513.90 €**

Approuvé par : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

### BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Le CA 2018 fait apparaître un report à nouveau excédentaire de FONCTIONNEMENT de **110.350.46 €** et un excédent d'INVESTISSEMENT de **103.848.22 €**.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé d'inscrire la somme de **110.350.46 €** au compte 002 (report à nouveau excédentaire) et au compte 001 (solde d'exécution) la somme de **103.848.22 €**.

Approuvé à l'unanimité.

### BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Le CA 2018 fait apparaître un déficit d'INVESTISSEMENT de **1.025.38 €** et un excédent de FONCTIONNEMENT de **12.141.65 €**.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé d'inscrire le solde :

- au compte 002 (report à nouveau excédentaire) pour la somme de **77.671.94 €**
- au compte 1068 (excédent de FONCTIONNEMENT capitalisé) pour la somme de **22.126.80 €**
- au compte 001 un solde d'exécution de **- 22.126.80 €**.

Approuvé par : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

#### **BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE**

Le CA 2018 fait apparaître un excédent de FONCTIONNEMENT de 92.246.48 € et un déficit d'INVESTISSEMENT de 89.138.48 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé les affectations suivantes :

-compte 1068 : 92.246.48 €

-compte 001 (solde d'exécution) : -89.138.48 €

-compte 002 (report à nouveau excédentaire) : 9.033.94 €

Approuvé par : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

#### **BUDGET COL DES PIEUX**

Résultat à 0 – Pas d'affectations.

### **VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018**

#### **BUDGET COMMUNE**

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.

VOTE du conseil municipal : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

#### **BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.

VOTE du conseil municipal : UNANIMITE

#### **BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.

VOTE du conseil municipal : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

#### **BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE**

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.

VOTE du conseil municipal : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

#### **BUDGET COL DES PIEUX**

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.

VOTE du conseil municipal : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

Pour rappel : ce budget est désormais clôturé.

#### **ARRIVEE D'ISABELLE MEJEAN (11 votants)**

### **3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIF 2019 COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES**

### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

*C.FOROT commente les budgets présentés sous la forme d'un diaporama par W.AUGUSTE.*

#### **BUDGET COMMUNE**

##### **FONCTIONNEMENT**

Budget en équilibre pour un montant de **1.537.603.34 €** en dépenses et en recettes.

##### **INVESTISSEMENT**

Budget en équilibre pour un montant de **589.976.77 €** en dépenses et en recettes.

**Le conseil municipal vote le BP 2019 tel qu'il est présenté par : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 9 POUR.**

#### **BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

##### **FONCTIONNEMENT**

Budget en équilibre pour un montant de **314.479.12 €** en dépenses et en recettes.

##### **INVESTISSEMENT**

Budget en équilibre pour un montant de **338.946.42 €** en dépenses et en recettes.

**Le conseil municipal vote le BP 2019 tel qu'il est présenté à l'UNANIMITE.**

#### **BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

##### **FONCTIONNEMENT**

Budget pour un montant de **39.913.47 €** en dépenses et **107.785.23 €** en recettes.

##### **INVESTISSEMENT**

Budget en équilibre pour un montant de **54.137.22 €** en dépenses et en recettes.

**Le conseil municipal vote le BP 2019 tel qu'il est présenté par : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 9 POUR.**

#### **BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE**

##### **FONCTIONNEMENT**

Budget en équilibre pour un montant de **110.209.04 €** en dépenses et en recettes.

##### **INVESTISSEMENT**

Budget en équilibre pour un montant de **180.250.52 €** en dépenses et en recettes.

**Le conseil municipal vote le BP 2019 tel qu'il est présenté par : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 9 POUR.**

#### **-DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE RECOURS A L'EMPRUNT**

Par délibération en date du 8/4/2014, le conseil municipal a délégué au maire pour la durée de son mandat, certaines attributions, conformément à l'article L 2122.22 du CGCT.

Parmi ces délégations se trouve l'autorisation pour le maire de recourir à l'emprunt.

Cette délégation doit être renouvelée chaque année. Par conséquent, Monsieur le maire demande au conseil de lui renouveler cette délégation de recours à l'emprunt pour l'année en cours.

Accord du conseil à l'unanimité.

**Délibération prise en ce sens.**

#### **-VOTE DES 4 TAXES**

Dans le cadre du vote du BP COMMUNE, Monsieur le maire rappelle la comparaison des 4 taxes (HABITATION - FONCIER BATI – FONCIER NON BATI – CFE) appliquée sur la commune avec les moyennes départementales et nationales.

Il propose pour 2019 de maintenir les taux votés en 2018 :

TAXE HABITATION .....	20.47 %
TAXE FONCIER BATI .....	15.08 %
TAXE FONCIER NON BATI .....	62.88 %
CFE (CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES) .....	25.37 %

Accord du conseil à l'unanimité.

**Délibération prise en ce sens.**

#### **4. RENDU ACTE DES DECISIONS DU MAIRE**

Les décisions prises par délégation du conseil municipal au maire doivent être communiquées au conseil municipal de la séance suivante :

Relevé N° 4 :

SARP CENTRE EST 26700 PIERRELATTE : travaux curage et caméra Chemin Croze 2 kms : 1.310.40 € TTC  
CABINET CHAMPAUZAC 26200 MONTELIMAR : honoraires affaire en cours (mission assistance et représentation en justice Tribunal Administratif : 3.885.60 €

CABINET CHAMPAUZAC 26200 MONTELIMAR : honoraires affaire en cours (mission assistance et représentation en justice Tribunal Administratif : 3.195.60 €

#### 5. **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Suite à la prise en charge du Relais Assistantes Maternelles situé à TULETTE par l'EPA MAISON DE L'ENFANCE de ST PAUL 3 CHATEAUX, il est établi une convention de partenariat afin de permettre à la commune de SAINT RESTITUT de bénéficier du service du relais d'assistantes maternelles (RAM).

Les charges seront réparties annuellement entre les communes bénéficiant du service, au prorata du nombre d'habitants de la commune de ST RESTITUT, en un seul versement.

La convention est conclue à compter de la signature des deux parties. Elle pourra être renouvelée chaque année après accord entre les deux parties.

Accord du conseil à l'unanimité.

**Délibération prise en ce sens.**

#### 6. **BIEN SANS MAITRE INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Monsieur le maire rappelle la procédure engagée par la commune sur les parcelles cadastrées section D – N° 602-603-604-605 au quartier Pied Cros, d'une superficie totale de 34.827 m2.

Considérant l'arrêté du maire N° AR-2018-003 en date du 24 avril 2018 dont le bien est présumé sans maitre, Considérant que les mesures légales d'affichage ont été accomplies

Considérant que les propriétaires des parcelles concernées ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement des mesures de publicité

Dès lors, les parcelles citées sont présumées sans maitre ; elles peuvent donc revenir à la commune, si cette dernière ne renonce pas à ce droit. L'article L 1123.3 impose à la commune d'incorporer ces biens dans le domaine communal dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée des biens.

De ce fait, il est décidé d'incorporer ces parcelles dans le patrimoine communal par un arrêté du maire, Celui-ci sera publié en annonces légales et transmis au Service des hypothèques.

Accord du conseil à l'unanimité.

**Délibération prise en ce sens.**

C.FOROT remercie Mme FAURE, pour son aide précieuse, ses conseils, et sa disponibilité.

Y.ARMAND rappelle la volonté de M. Robert COLLGON, décédé : il a cédé à la commune ses meubles, son véhicule et une partie de ses biens financiers. Toutefois, il convient d'attendre l'établissement de l'acte de notoriété par le Notaire et la délivrance de legs signés par les enfants de M. COLLGON.

Il souhaitait financer les climatisations de l'ensemble des locataires des maisons séniors au clos de la Baume. C'était quelqu'un de généreux, très attaché à SAINT RESTITUT.

La séance est levée à 21H15.

Le Secrétaire de séance :  
**S.MEARY**

Le Maire :  
**Yves ARMAND**

